

RÈGLEMENT FINANCIER 2026-2027

	CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES	RESTAURATION MIDI			INTERNAT
		Forfait annuel 1/2 pension 5 jours	Forfait annuel 1/2 pension 4 jours	Repas à l'unité	Hébergement en pension complète 4 nuits
COLLEGE					
6 ^{ème}	675 €		680 €	5,90 €	
Forfait tablette sur 4 ans (obligatoire)	171 € / an				
LYCÉE PROFESSIONNEL					
3ème prépa-métiers	940 €		850 €	7,60 €	3 650 €
CAP Equipier Polyvalent du Commerce		980 €	795 €		3 785 €
2nde-1ère-Terminale		950 €	785 €		3 750 €
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE					
2nde-1ère-Terminale	940 €	1 160 €	930 €	7,60 €	3 940 €
CAMPUS - PÔLE SUPÉRIEUR					
CS Accueil dans les Transports (CSAT)	1 045 €	pas de forfait (sauf internes)		7,60 €	3 430 €
BTS 1ère année voie scolaire	1 470 €				3 650 €
BTS 2ème année voie scolaire					3 650 €
APPRENTISSAGE					
CAP AEPE	0 €	pas de forfait (sauf internes)		7,60 €	3 430 €
BTS 1ère année					
BTS 2ème année					
CSAT					
Bachelor Business Developer					
FORFAIT ANNUEL SORTIES ET PROJETS (toutes classes)	50 €	INTERNAT ÉLÈVES EXTÉRIEURS (hébergement + dîner + petit-déjeuner)			3 180 €
CAUTION FORFAITAIRE LIVRES SCOLAIRES (toutes classes) remboursé en fin d'année lors du retour des livres	50 €				

1. La contribution des familles participe aux dépenses liées au caractère propre de l'établissement, à l'entretien et au renouvellement de l'immobilier et des équipements nécessaires, ainsi qu'à l'encadrement des élèves.

2. Les frais de restauration pour le déjeuner sont fonction du choix des familles : repas pris à l'unité ou 1/2 pension annuelle 4 ou 5 jours par semaine. Ils donnent l'accès au self et à un repas complet (entrée/plat/laitage/dessert). Le choix sera définitif à compter du 25 septembre 2025 et restera valable toute l'année. L

3. Les frais d'internat comprennent l'hébergement en chambre double, les petits-déjeuners, déjeuners, goûters et dîners du lundi midi au vendredi midi, l'encadrement et les animations. Il s'agit d'un tarif annuel, lissé sur l'année, et non d'un tarif au mois : de ce fait, aucun remboursement ne sera effectué sur les derniers mois de l'année, même en cas de départ.

4. Les tarifs ci-dessus (repas et internat) tiennent compte des périodes de stages et de PFMP pour chaque classe et ont été calculés au plus juste pour chaque filière. **Aucun remboursement ne pourra être demandé pour quelque raison que ce soit.** Si un interne reste durant une période de stage, les repas pris (dîner et petit-déjeuner) seront facturés à l'unité en sus.

5. Une facture annuelle est éditée en début d'année scolaire. Elle reprend l'ensemble des frais (contributions des familles, frais pédagogiques, de restauration ou d'internat) et pourra être complétée en cours d'année si des éléments nouveaux (voyages scolaires, sorties, fournitures...) étaient à prendre en compte. Elle est consultable à tout moment sur Ecole directe. Les prélèvements se font mensuellement sur 8 mois (octobre à mai), l'acompte versé au moment de l'inscription est déduit de la facture et vaut 1^{er} versement.

6. La signature de la convention de scolarisation vaut accord de la famille pour ce règlement financier.

*En cas de difficulté financière, n'hésitez pas à contacter au plus vite
le **service comptabilité** au 02.40.46.49.92 ou par mail compta@lscls44.com,
ou le chef d'établissement, Mme HANNEZO (rhannezo@lscls44.com)*